

Rencontre du gouvernement avec M. Murray Mc Cully,
ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande

Vendredi 2 juillet 2010 – 15 h 15

Mot d'accueil de M. Pierre Ngaiohni, vice-président du gouvernement

Monsieur le ministre,

C'est un honneur et un très grand plaisir pour moi, et pour l'ensemble du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, de vous accueillir dans le Pays ; et je tiens en premier lieu à vous transmettre les regrets de notre Président, retenu à Paris en raison d'autres engagements.

Vous le savez, Monsieur le ministre, la Nouvelle-Calédonie a un statut atypique, celui d'un territoire français cheminant vers son émancipation, et qui exerce déjà en partie sa souveraineté avec la France, puissance administrante. La Nouvelle-Zélande a souvent manifesté son intérêt pour le processus calédonien, et en particulier pour les accords de Matignon – Oudinot en 1988, et pour l'accord de Nouméa en 1998. Ces accords ont permis à la Nouvelle-Calédonie de construire une longue période de paix et de développement, à travers un partage des responsabilités entre indépendantistes et non indépendantistes, avec l'accompagnement de l'Etat français. Ce partage doit encore se poursuivre, par une meilleure distribution des richesses.

Trois principes fondateurs gouvernent le processus d'émancipation. La création d'une citoyenneté calédonienne, tout d'abord, qui rassemble le peuple autochtone, les kanak et les peuples d'ailleurs que les aléas de l'histoire ont conduit à s'échouer sur les rivages du Pays kanak, en un même peuple calédonien, désireux de bâtir ensemble.

Le processus d'émancipation se traduit ensuite par de nombreux transferts de compétences, de l'Etat français à la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, à quelques exceptions près, quatre resteront régis par l'Etat ; la justice, la défense, le maintien de l'ordre public et la monnaie. Quant aux relations extérieures elles sont déjà un domaine partagé avec la Nouvelle-Calédonie, ce qui nous permet de mettre en œuvre une politique volontariste en matière d'intégration régionale.

Le processus d'émancipation se traduit enfin par un effort permanent de rééquilibrage. Rééquilibrage politique, par les compétences très larges attribuées aux provinces, dont deux sont majoritairement indépendantistes, ou par le mode original de constitution du gouvernement, un gouvernement collégial et solidaire au sein duquel siègent, selon le résultat des dernières élections, 4 membres indépendantistes sur 11. Rééquilibrage économique, à travers les aides dont

bénéficient les provinces Nord et îles Loyauté, afin de rattraper leur retard et pour lesquelles il s'agit de créer un tissu économique porteur et de se doter de projets structurants – l'usine que vous avez visitée ce matin rentre dans cette logique. Rééquilibrage social également, qui se traduit notamment dans nos politiques d'éducation, de formation professionnelle, de santé, de famille et de culture.

Voilà, en quelques mots, monsieur le ministre, les principales clefs de l'équation calédonienne. Responsabilité sur de nouvelles compétences, développement économique, intégration régionale, rééquilibrage, citoyenneté, reconnaissance identitaire, construction du destin commun, constituent depuis 12 ans notre « feuille de route ».

A l'issue du processus prévu par l'Accord de Nouméa, les calédoniens seront appelés à se prononcer sur l'avenir institutionnel de leur pays par un vote d'auto-détermination. C'est avec sérénité que nous nous acheminons vers cette échéance car dans le passé, nos aînés, nos responsables politiques ont su travailler en bonne intelligence pour offrir les meilleures perspectives à nos populations. C'est nourri de cet héritage et des valeurs dont il est porteur que nous aussi saurons offrir à nos populations et à nos enfants d'autres perspectives, porteuses elles aussi de paix et d'espérance. Comme vous le voyez, monsieur le ministre, nous privilégions la voie d'une évolution raisonnée et pacifique, et je sais que vous formulez ce vœu pour l'ensemble des pays océaniques.

J'ai dit précédemment que la Nouvelle-Calédonie partageait la compétence exercée par l'Etat en matière de relations internationales et régionales. La Nouvelle-Calédonie peut ainsi parler de sa propre voix, se faire reconnaître et entendre par les organisations internationales, et nouer des partenariats avec les pays du Pacifique, avec lesquels elle partage des liens ancestraux. C'est là tout le sens de notre projet d'accéder, à terme, au statut de membre à part entière du Forum des îles du Pacifique. Notre démarche se veut progressive et graduelle, et nous avons tenu à l'expliquer à travers une mission récente auprès de certains Etats membres, dont la Nouvelle-Zélande. Nous envisageons le renforcement de notre place au sein du Forum, dans le cadre d'une démarche plus générale de consolidation de notre implication dans les travaux de l'organisation. La première étape, très symbolique, de ce cheminement pourrait être que nous assistions, en qualité d'observateur, à la retraite des leaders, dès la prochaine réunion du Forum. Nous espérons recueillir votre soutien à ce sujet. La Nouvelle-Calédonie a aussi exprimé le souhait, là aussi comme une première étape, de pouvoir, quand les conditions seront réunies, être "*invité spécial*" à l'une ou l'autre réunion du Groupe Mélanésien du Fer de Lance, lequel organisme compte déjà parmi ses membres, le FLNKS (Front de Libération Kanak Socialiste).

Nous souhaitons aussi nous impliquer dans les manifestations multilatérales traduisant les liens qui unissent les peuples du Pacifique. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie accueillera, en septembre 2010, le 4^{ème} festival des arts mélanésiens, et, en août 2011, les Jeux du Pacifique. Soyez sûr que ces manifestations seront à la fois une fête et un moment de fierté partagée pour tous les océaniens.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie souhaite traduire son inscription dans son environnement régional, à travers des échanges touristiques ou économiques, et des partenariats sur de nombreuses politiques publiques telles que l'éducation, la formation professionnelle, la recherche scientifique, la culture, le sport, la santé, l'énergie, l'environnement, ou l'agriculture. Avec la Nouvelle-Zélande, de nombreuses actions sont conduites en ce sens. Permettez moi de citer à ce sujet quelques éléments marquants :

- la Nouvelle-Calédonie représente pour vous le second marché du Pacifique, avec 200 millions de dollars néo-zélandais d'exportations ;
- les échanges linguistiques sont nombreux, et je crois que les jeunes calédoniens aiment autant visiter la Nouvelle-Zélande que les jeunes kiwis aiment venir découvrir notre lagon ;
- nos universités coopèrent, et l'on recherche actuellement les voies permettant d'accueillir en Nouvelle-Calédonie plus d'étudiants kiwis ;
- en matière culturelle, l'organisation, en 2007, de la « saison de la Nouvelle-Calédonie en Nouvelle-Zélande » a été un succès, qui se prolonge par de nombreuses opérations de coopération, notamment entre les communautés kanak et maorie ;
- dans nos deux pays, le sport tient une grande place, et les contacts sont nombreux. Nous sommes en particulier ravis de notre partenariat avec le collège de Lindisfarne et avec le millenium d'Auckland, qui accueillent certains de nos jeunes espoirs rugbymen ou athlètes. La construction d'infrastructures importantes à l'occasion des jeux du Pacifique peut nous donner l'occasion de pérenniser l'ensemble de nos collaborations en matière de sport : je souhaite vivement que nous y réfléchissions ;
- nos collaborations scientifiques sont très nombreuses, et peuvent encore se développer, notamment dans les domaines de la biodiversité, de l'exploitation durable des ressources minières, et de la recherche de ressources off-shore en hydrocarbures.

Monsieur le ministre, je vais m'en tenir là, pour laisser les membres du gouvernement vous exposer plus en détail les différentes actions de coopération qui lient nos deux pays. Sachez en conclusion combien la Nouvelle-Calédonie souhaite donner un nouvel élan à notre coopération mutuelle, dans un esprit de partenariat, de réciprocité et d'ouverture.